

CIRCULAIRE DE RENTREE

Chers parents,

Les cartables ont désormais remplacé les sacs à dos, avec sans doute plus ou moins d'impatience... Nous souhaitons aux 305 élèves de l'école une excellente année scolaire, avec une petite pensée particulière pour tous ceux qui découvrent l'école Notre-Dame.

Quelques informations au niveau de l'équipe éducative :

- Delphine LE MAREC poursuit son congé maternité (Victor est né début août). Déborah VALERY va effectuer son remplacement (elle a déjà assuré une suppléance dans l'école l'an dernier).
- Laurence BENOISTEL, malheureusement, est toujours en arrêt maladie. Mathias AUGEREAU va donc poursuivre sa suppléance.
- Tiffany CARRIER-HALGAN est en congé maternité. Pauline ROSIER va la remplacer en tant qu'ASEM dans la classe des MS. Lou-Anne LAINE a été embauchée pour remplacer Pauline au périscolaire et sur le temps du ménage.

Afin de vous présenter toute cette équipe mais aussi pour souhaiter la bienvenue à toutes les nouvelles familles, nous vous invitons à notre « **Fête de rentrée** » qui aura lieu le vendredi 6 Septembre, à 18h30, dans la cour de l'école. Ce sera l'occasion de vous présenter également les associations de parents OGEC et APEL ainsi que l'équipe des catéchistes.

Dans cette circulaire, vous trouverez les informations relatives à cette rentrée scolaire. Le règlement intérieur de l'école se trouve sur le site de l'école www.ecolenotredameligne.fr

1) L'EQUIPE EDUCATIVE

TPS/PS	Catherine VIEL	Personnel éducatif	Chantal RAVARD
PS/MS	Marie-Bénédicte RICORDEL		Virginie BERTIN
MS	Anne-Françoise HALET GUENNAL		Tiffany CARRIER-HALGAN
GS	Cyndia EVEN		Rose-Marie DUPRE
GS/CP	Amélie HERVE		Murielle JARRET
CP	Claire RUPAUD		Pauline ROSIER
CE1/CE2	Delphine LE MAREC / Déborah VALERY		Déborah HAURAIX
CE1/CE2	Anne-Françoise HERVIEUX		Lou-Anne LAINE
CE1/CE2	Laurence BENOISTEL / Mathias AUGEREAU		AVSi
CM1	Stéphanie DAVID		Alexia ALLARD
CM1/CM2	Séverine GILBERT		
CM2	Magalie VEILLARD et Christian HERBERT	Secrétaire-comptable	Murielle MICHAUD
Poste d'adaptation (soutien) : Marine THOMAS		Personnel technique	Fabrice COLAS

2) SECRETARIAT:

lundi	mardi	jeudi	vendredi
8h45-12h15 et 13h30-17h	8h45-11h45	8h45-12h15 et 13h30-17h	8h45-12h15 et 13h30-17h

Le directeur est déchargé de classe le lundi et le mardi. Pour prendre rendez-vous avec lui, merci de contacter la secrétaire, Mme Michaud au 02 40 77 02 51.

3) CHANGEMENT D'ADRESSE, DE SITUATION FAMILIALE

Si des changements interviennent dans votre situation familiale, votre adresse ou numéro de téléphone, vous voudrez bien nous en faire part au plus vite. **Ces informations sont pour nous essentielles.**

Pour les décisions de la vie courante concernant un enfant, **les parents sont censés agir en accord l'un avec l'autre**. Une éventuelle séparation est en principe sans incidence sur ce point (*en cas de divorce ou de séparation et d'autorité conjointe, les deux parents, dans la mesure du possible, se transmettront les informations émanant de l'école*).

A l'occasion de tout changement de situation familiale, **il appartient aux parents de fournir au chef d'établissement les adresses où les documents doivent être envoyés ainsi que la copie d'un extrait du jugement fixant l'exercice de l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant**.

4) HORAIRES et FREQUENTATION SCOLAIRE

	Matin	Après-midi
Accueil des élèves	8h40	13h20
Début des cours	8h50	13h30
Sortie des élèves	12h05	16h30

Merci de respecter scrupuleusement ces horaires qui conditionnent ensuite le bon déroulement des apprentissages, y compris dès la maternelle.

École Maternelle

L'inscription d'un enfant dans une école maternelle implique l'engagement, de la famille, d'une **fréquentation régulière** de son enfant. Les absences sont consignées chaque demi-journée dans un registre spécial tenu par l'enseignant.

École Élémentaire

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur. Les absences sont consignées chaque demi-journée dans un registre spécial tenu par l'enseignant. Toute absence prévue doit être immédiatement signalée à l'école, avant le début de la classe (par téléphone au 02 40 77 02 51 ou en avertissant directement l'enseignant concerné). Les familles doivent ensuite en faire connaître par écrit les motifs en utilisant les bulletins d'absences fournis en début d'année

Toute demande d'autorisation d'absence exceptionnelle (la liste des absences légitimes est sur le site de l'école, dans le règlement intérieur complet) doit être adressée au chef d'établissement qui transmettra ensuite cette demande à l'inspectrice de l'Education Nationale.

NB : Pour les enfants inscrits à la cantine, il est nécessaire de prévenir la mairie au 02 40 77 54 54 ou par mail au scolaire@ligne.fr (sauf CM2)

5) COMMUNICATION AUX FAMILLES

Les parents seront tenus régulièrement informés des résultats et des activités de leur enfant. Les circulaires seront lues avec attention par les familles, les dates et les modalités de réponses seront respectées.

Certaines informations seront envoyées par courriel.

6) SANTE, MEDICAMENTS

Un médicament n'étant jamais totalement inoffensif, **aucun traitement ne peut être administré à l'école** à la suite d'une maladie ordinaire. Les élèves malades ne peuvent être accueillis au sein de l'établissement.

La prise de médicaments à l'école ne peut se faire que dans le cadre d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé). **Aucun élève ne peut donc détenir de médicament sur lui**, dans son cartable ou son bureau, même pour l'asthme.

Un **certificat médical** est obligatoire en cas de maladie contagieuse (*coqueluche, diphtérie, méningite, poliomyélite, rougeole, Rubéole, streptocoques, impétigo, varicelle, conjonctivite...*) ainsi qu'en cas de dispense d'activités sportives.

En cas de maltraitances constatées, révélées ou fortement suspectées, le chef d'établissement a obligation d'adresser une note d'informations préoccupantes ou d'effectuer un signalement.

7) REUNIONS DE CLASSE :

TPS/PS de Mme VIEL	Mardi 8 octobre 20h	CE1/CE2 de Mme LE MAREC	Mardi 24 septembre 18h30
PS/MS de Mme RICORDEL	Mardi 8 octobre (PS) 20h Mardi 15 octobre (MS) 20h	CE1/CE2 de Mme HERVIEUX	Mardi 24 septembre 18h30
MS de Mme HALET-GUENNAL	Mardi 15 octobre 20h	CE1/CE2 de Mme BENOISTEL	Mardi 24 septembre 18h30
GS de Mme EVEN	Vendredi 11 octobre 18h30	CM1 de Mme DAVID	Mardi 17 septembre 18h30
GS/CP de Mme HERVE	Jeudi 26 septembre 18h30	CM1/CM2 de Mme GILBERT	Mardi 1 ^{er} octobre 18h30
CP de Mme RUPAUD	Vendredi 20 septembre 18h30	CM2 de Mme VEILLARD et de M. HERBERT	Mardi 1 ^{er} octobre 18h30

8) ENTREE ET SORTIE DES ELEVES

Dans les classes maternelles, les enfants sont conduits par les parents ou les personnes qui les accompagnent directement dans leur classe, en accédant par l'entrée maternelle. En cas de retard, il faudra utiliser l'entrée élémentaire et accéder aux classes par les cours de récréation.

Les élèves de l'école élémentaire se rendent directement dans leur classe au moment des entrées. Pour la sortie du midi, les enfants qui déjeunent chez eux sont conduits par les enseignants devant l'entrée « primaire ». **Le soir, les élèves du primaire attendent sur la cour que quelqu'un vienne les chercher (l'accès par le petit portail vert est donc supprimé).**

Un badge de sortie est remis à chaque enfant qui est autorisé par ses parents à quitter l'école seul (à partir du CE2). Ce badge sera vérifié par l'enseignant chargé de vérifier les sorties des élèves.

NB : Un espace est réservé pour les vélos. Il est prudent de mettre un antivol. L'école se dégage de toute responsabilité en cas de vol. Le local à vélos sera ouvert le matin à 8h40 (aucun élève venant à vélo ne doit arriver avant)

➔ Nous vous demandons d'être prudents lorsque vous stationnez votre véhicule sur le parking à proximité de l'école. Pour la sécurité des enfants, merci de respecter le code de la route et d'avoir parfois un peu de patience...

9) FOURNITURES, REGLEMENT INTERIEUR POUR LES ELEVES

Les livres sont prêtés aux élèves et doivent servir plusieurs années. Ils seront couverts et marqués au nom de l'élève. En cas de détérioration ou de perte d'un livre, son remboursement sera exigé.

Pour l'EPS, Les élèves apporteront à l'école, dans un sac marqué à leur nom, une tenue indispensable aux activités sportives : short ou survêtement, baskets.

Un règlement intérieur spécifique aux élèves du primaire est joint à cette circulaire.

10)- RESTAURANT SCOLAIRE

La restauration scolaire ainsi que tout le temps inter classe du midi (surveillance, déplacements) ne dépend pas de l'école mais de la mairie (sauf pour les CM2). Une continuité éducative sera cependant assurée.

11)- PERISCOLAIRE

Les entrées et sorties se font par l'entrée de la salle de motricité. Un courrier spécifique sera communiqué aux familles utilisant ce service. (Ouverture du périscolaire : 7 h 30 Fermeture : 18 h45).

12) – ASSURANCE SCOLAIRE

Tous les élèves de l'école Notre-Dame sont assurés à notre compagnie d'assurance, la Mutuelle Saint-Christophe. Cette assurance couvrira votre enfant dans toutes ses activités scolaires et même extrascolaires (y compris centre aéré ou colonie...), jusqu'à la veille de la rentrée prochaine.

Le montant de la cotisation (6.93 € par enfant, pour l'année scolaire) sera répercuté sur la facture de septembre.

13) VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT : vendredi 18 Octobre (soir) au lundi 4 Novembre (matin)

NOEL : vendredi 20 Décembre (soir) au lundi 6 Janvier (matin).

HIVER : vendredi 14 Février (soir) au lundi 2 Mars (matin).

PRINTEMPS : vendredi 10 avril (soir) au lundi 27 avril (matin)

ETE : vendredi 3 juillet (soir)

14) TEMPS FORTS

Fête de rentrée : vendredi 6 septembre à 18h30

Marché de Noël : vendredi 6 décembre de 17h30 à 19h30

Portes Ouvertes : samedi 1^{er} février de 10h à 12h

Fête du Projet : vendredi 12 juin de 18h à 20h

Kermesse : dimanche 28 juin

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration pour que l'année scolaire se déroule dans de bonnes conditions.

Le directeur, Christian HERBERT